

RÈGLEMENT SPORTIF CRITÉRIUMS ET COUPES DU FINISTÈRE 2021 / 2022

CATAMARAN – DÉRIVEUR – WINDSURF – HANDIVALIDE - KITEBOARD - HABITABLE

1 - SCHÉMA SPORTIF	2
1.1 - CRITÉRIUMS ET COUPES.....	2
1.2 - SÉLECTIONS DU CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL D'AUTOMNE VERS LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE.....	2
1.3 - SAISON SPORTIVE.....	2
2 - DISCIPLINES ET SÉRIES	3
2.1 - DISCIPLINES.....	3
2.2 - SÉRIES DE LA COUPE DE BASSIN	3
2.3 - SUPPORTS DES CRITÉRIUMS, COUPE DU FINISTÈRE ET PEN AR BED.....	3
3 – CLASSEMENTS DES CRITÉRIUMS ET COUPES DU FINISTÈRE	4
3.1 - GROUPES, CLASSES, ET EXTRACTIONS PAR SÉRIES	4
3.2 - CATÉGORIES D'ÂGE	5
3.3 - CLASSEMENT INDIVIDUEL SUR UNE ÉPREUVE.....	5
3.4 - CLASSEMENT CLUB SUR UNE ÉPREUVE	5
3.5 - CLASSEMENT INDIVIDUEL DES CRITÉRIUMS DÉPARTEMENTAUX	5
3.6 - CLASSEMENT CLUB DES CRITÉRIUMS DÉPARTEMENTAUX ET COUPES DU FINISTÈRE.....	6
4 - RÈGLES DE PARTICIPATION	7
4.1 - LABELISATION DU MATÉRIEL	7
4.2 - TARIFS	7
4.3 - MODES DE SÉLECTION.....	7
5 - ANNEXES SPÉCIFIQUES	8
5.1 - IDENTIFICATIONS DES CONCURRENTS	8
5.2 – SÉCURITÉ	8
5.3 - OPTIMIST	8
5.4 – INTER-SÉRIE DÉRIVEUR ET CATAMARAN.....	8
5.5 - WINDSURF	8
5.6- KITEBOARD	8
6 - CAHIER DES CHARGES DES CLUBS ORGANISATEURS DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES	9
6.1 - ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR	9
6.2 - ORGANISATION SPORTIVE ET SÉCURITÉ.....	9
6.3 - DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE.....	11
6.4 - ARBITRAGE.....	11
6.5 - INFORMATIQUE ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS	12
6.6 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS.....	12
6.7 - MÉDIAS	12
6.8 - SUPPRESSION OU ANNULATION D'ÉPREUVE	13
ANNEXE SCHÉMA SPORTIF.....	14
ANNEXE EXEMPLE DE FICHE D'INSCRIPTION.....	15
ANNEXE SPÉCIFIQUE HABITABLE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1 - SCHÉMA SPORTIF

Le schéma sportif breton élaboré par la ligue Bretagne de Voile et les quatre CDV bretons est celui sur lequel s'appuie et se décline le règlement sportif du CDV29. Celui-ci se structure sur trois niveaux : un niveau critérium de bassin D3, un niveau critérium départemental D2 et un niveau régional voir en annexe p14.

Dans le cadre départemental, l'objectif sportif des coureurs est :

- **Pour les séries jeunes (- de 25 ans)**
 - Se perfectionner par la pratique du sport et de la compétition,
 - Les titres de champion de bassin et du Finistère,
 - La victoire aux coupes de bassin et du département,
 - Une sélection aux championnats de France.
- **Pour les séries séniors et vétérans (+ de 25 ans)**
 - La pratique de la compétition sur un circuit convivial de proximité

1.1 - CRITÉRIUMS ET COUPES

- **Championnats de Bretagne** : Compétence Ligue.
- **Critériums départementaux et Coupes du Finistère** : Compétence CDV29.
 - Critériums départementaux
 - Coupes du Finistère des Bassins D3 et départementale D2
- **Critériums de bassin** : Compétence CDV29 et associations de bassin.

1.2 - SÉLECTIONS DU CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL D'AUTOMNE VERS LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Conformément au Règlement Sportif Voile Légère de la Ligue de Bretagne de Voile, l'admissibilité au Championnat de Bretagne se fait selon les critères suivant :

- Pour la catégorie d'âge de 12 à 25 ans dans les séries des championnats de France Minimes et Espoirs l'inscription sur la liste Performance régionale est obligatoire.
- Cette liste Performance est établie lors des commissions sportives départementales de décembre par les entraîneurs et responsables de la commission sportive et transmise à la Ligue

1.3 - SAISON SPORTIVE

- Calendrier établi par le CDV29 et les associations de bassin en accord avec les clubs,
- Critériums de bassin de septembre à juin et Coupe de bassin
- Critériums départementaux de septembre à juin et coupe du Finistère incluse dans le championnat
- Championnats de ligue et Coupe de Bretagne des clubs de février à juin.

2 - DISCIPLINES et SÉRIES

2.1 - DISCIPLINES

Six familles de pratique :

- Catamaran
- Dériveur
- Windsurf
- Handivalide
- Kiteboard
- Sportboat/habitable

2.2 - SÉRIES de la COUPE DE BASSIN

- **Catamaran**
 - Inter Série Catamaran Open

N.B. Les modèles de catamaran utilisés sont définis par le club organisateur en fonction du parc de bateaux disponibles. En fonction des conditions météo l'organisateur se réserve le droit de réaffecter les bateaux réservés en concertation avec les entraîneurs des équipages concernés.

- **Dériveur**
 - Open Skiff Garçon et Fille
 - Optimist Benjamin et Minime, Polyéthylène
 - Inter série dériveurs open
- **Windsurf**
 - ≤ 6.0 m² Benjamin
 - ≤ 7.0 m² Minime
 - ≤ 7.8 m² Cadet
 - ≤ 8.5 m² Espoir
 - ≤ 8.5 m² RCB femme
 - ≤ 9.5 m² RCB Homme

N.B. : les associations de bassin doivent se conformer au règlement départemental

2.3 - SUPPORTS des CRITÉRIUMS, COUPE DU FINISTÈRE et PEN AR BED

- **Catamaran**
 - Inter série catamaran
 - Penn ar Bed Fun Cup (Vague, Slalom et Longues Distances)
- **Dériveur**
 - Open Skiff
 - Optimist
 - Inter-série dériveur
- **Windsurf**
 - Flotteurs ≤ 3,00m
 - Toutes Planches à dérive et foil
- **Kiteboard**
 - Twin Tip (Expression)
 - Twin Tip (Speed Crossing)
 - Foil Formule 41 (4 ailes à boudin et 1 planche à foil)
 - Formule Open (Ailes à caissons)
- **Sportboat/habitable**
 - Open 5.70

3 – CLASSEMENTS des CRITÉRIUMS et COUPES DU FINISTÈRE

Les critères et la coupe du Finistère sont ouverts à tous les licenciés.

3.1 - GROUPES, CLASSES, et EXTRACTIONS par SÉRIES

Nom de la série	Groupe	Classes	Extraction	Code déclaration FFVoile
Inter série catamaran	INC	CD1 (équipages D1) CD2 (équipages D2) CD3 (équipages D3)	1 ^{er} équipage Benjamin 1 ^{er} équipage Minimes 1 ^{er} équipage Espoirs 1 ^{er} équipage Féminin, benj, min esp	INC
Catamaran Minime	CAM	CAM	1 ^{er} équipage Féminin	INC
Catamaran Espoir, Senior et Vétéran	CAA	CAA	1 ^{er} équipage Espoir Féminin 1 ^{er} équipage Espoir Masculin	INC
Open Bic fille et garçon	OBI	OBIF OBIG		OBIC
Optimist polyéthylène	OPP	OPPB OPPM	1 ^{ère} Féminine 1 ^{ère} Féminine	OPTE
Optimist Benjamin**	OPB	OPB	1 ^{ère} Féminine	OPTI
Optimist Minime** (inclus cadet 1 ^{er} an)	OPM	OD1 (Optimist D1) OD2 (Optimist D2)	1 ^{ère} Féminine	OPTI
Inter-série dériveur	IND	IND	1 ^{ère} Féminine	IND
Laser 4.7*	L47	L47	1 ^{ère} Féminine 1 ^{er} Minime (si >5)	LAS4
Laser Radial*	LAR	LAR	1 ^{ère} Féminine	LAR
T293	293	BTB BTM BTE	1 ^{ère} Féminine 1 ^{ère} Féminine 1 ^{ère} Cadette et 1 ^{er} Cadet	B293
Techno 293 PLUS	29P	29P	1 ^{ère} Féminine	B293P
RCB + de 3,8m Intersérie Windsurf à dérive	RCO	RCO	1 ^{ère} Féminine	RCO
RCB de 3,8m maxi Intersérie Windsurf à dérive	RCB	RCB	1 ^{ère} Féminine	RCB
Hydro Foil Windsurf	HFW	HFW	1 ^{ère} Féminine 1 ^{er} Espoir	HFW
Kiteboard	FKR	FKR	1 ^{ère} Féminine	FKR
Penn ar Bed Fun Cup Vagues	VAG	VAG	1 ^{er} Espoir	VAGU
Penn ar Bed Fun Cup Slalom et Longues Distances (F42)	R120 F31	R120 F31	1 ^{ère} Féminine	R120 F31
	LD	LD		LD
Open 5.70	HAB	HAB	1er Equipage Espoir	570
Wingfoil	WING	WING	1ere Féminine, 1 ^{er} Espoir	WING
Intersérie Handivalide	INQ	INQ	1 ^{er} novice	INQ

*Possibilité de définir le Groupe à partir de 10 bateaux identiques.

** Possibilité de ne faire qu'un seul groupe en fonction du nombre de participants (si inférieur à 10)

3.2 - CATÉGORIES D'ÂGE

Groupe d'âge	Age en 2022	Années de naissance
Benjamin	9 à 11 ans	2011 et après
Minime	12 à 14 ans	2010, 2009, 2008
Cadet	15, 16 ans	2007, 2006
Junior	17 à 20 ans	2005, 2004, 2003, 2002
Espoir	15 à 20 ans	2007 à 2002
Espoir Sportboat/habitable	15 à 25 ans	2007 à 1997

3.3 - CLASSEMENT INDIVIDUEL SUR UNE ÉPREUVE

- Etabli par série, classes et extraction s'il y a lieu
- Points attribués : Système « à minima » des RCV
- Un retrait à partir de trois courses validées (régate sur une journée)
- Départage des ex- aequo : Annexe A des RCV (permet le traitement des résultats dans la même session FREG)

3.4 - CLASSEMENT CLUB SUR UNE ÉPREUVE

- Choix de mode de calcul à appliquer : "Voile légère" rang dans le groupe du classement général.
- Concurrent à retenir par club : 3
- Maximum retenu par groupe de classement : 3 (Exclure si l'équipier n'est pas du même club)
- Département à prendre en compte : 29
- Points maximum attribués :
 - Classés : 30
 - Non classé : 40
 - Absent : 50

3.5 - CLASSEMENT INDIVIDUEL DES CRITÉRIUMS DÉPARTEMENTAUX

- Points attribués
 - Règle générale: Rang dans le groupe de classement pour chaque épreuve sauf pour les catamarans et les optimists ou le classement se fera sur les classes CD2 pour les cata et OD2 pour les optis.
 - Les coureurs classés au-delà de la 80ème place marquent 80 points.
 - Les coureurs non classés marquent 90 points
 - Les coureurs non-inscrits marquent 100 points
- Si sur les deux premières épreuves de la saison moins de 35 coureurs sont inscrits à chaque épreuve, pour le reste de la saison l'affectation des points sur chaque épreuve se fait comme suit :
 - Les coureurs classés au-delà de la 40ème place marquent 40 points
 - Les coureurs non classés marquent 45 points
 - Les coureurs non-inscrits marquent 50 points
- Coefficient Pondérateur 'K_reg' = 1 (Pas de pondération)

- Résultats retenus
 - Le classement est établi pour chaque licencié en séries solitaires et équipages.
 - Retrait du plus mauvais score à partir de 4 régates
 - Retrait des deux plus mauvais scores à partir de 7 régates

3.6 - CLASSEMENT CLUB DES CRITÉRIUMS DÉPARTEMENTAUX ET COUPES DU FINISTÈRE.

- Un classement par discipline :
 - Catamaran
 - Dériveur
 - Windsurf
 - Kiteboard
 - Sportboat/habitable
- Cumul des trois meilleurs résultats des classements individuels des critères par discipline (catamaran, dériveur, windsurf et habitable)
- Application du coefficient pondérateur (réf : BR champ)
- Points attribués :
 - Rang dans le classement du critérium.
 - Départage des ex- aequo en faveur du club totalisant le plus grand nombre de premières places individuelles dans les critères et ainsi de suite, si nécessaire. S'il persiste des ex- aequo, ceux-ci seront départagés sur le classement des clubs de la dernière épreuve validée de la discipline concernée.
- Changement de club d'un coureur :
 - En début d'année sportive (septembre), ou avant la première épreuve du critérium considéré, tout coureur déjà licencié dans l'année civile en cours qui change de club, sera répertoriée pour le classement des clubs dans son nouveau club sous réserve de l'accord écrit de l'ancien club et d'une demande formelle du nouveau club au CDV29.
 - En cours de saison sportive, après que la première épreuve du critérium considéré ait été validée et que le coureur y ait été classé, les points resteront affectés à son club d'origine sauf accord écrit du club d'origine et demande formelle du nouveau club auprès du CDV29.

4 - RÈGLES DE PARTICIPATION

4.1 - LABELISATION DU MATÉRIEL

Le matériel utilisé pour la Coupe des bassins, les critères départementaux et la Coupe Départementale 29 est régi par les annexes du présent règlement du CDV29 (voir Chapitre 5 Annexes spécifiques bassin, départementale et Penn ar Bed).

4.2 - TARIFS

- Frais d'inscriptions
 - Solitaire : 10€
 - Double : 20€
 - Catamaran ou dériveur avec location de bateau : 35€
25€ pour l'équipage et 10€ financé par le bassin sur les régates 5C et par le CD Voile sur les régates 5B
 - Habitable : 30€

4.3 - MODES DE SÉLECTION

- Coupe D3 : Pas de critères de sélection
- Coupe D2: Pas de critères de sélection

5 - ANNEXES SPÉCIFIQUES

5.1 - IDENTIFICATIONS DES CONCURENTS

En cas de non attribution d'un numéro par la classe ou la FFVoile, les concurrents devront prendre un numéro commençant par les deux derniers chiffres du numéro d'affiliation de leur club

(Ex : Club n° 29068, numéro de voile : 6801, 6802...)

L'organisateur pourra éventuellement affecter un dossard aux coureurs pour la durée de l'épreuve.

5.2 – SÉCURITÉ

- Pas de course en-dessous de 7° pour les windsurfs et kitesurfs (température sur le site sous abri)
- Port du gilet obligatoire (sauf vagues ?)
- Windfoil : casque et gilet d'impact obligatoires
- Kiteboard : casque, gilet d'impact, flash light et coupe lignes obligatoires
- Wingfoil : casque obligatoire, gilet et chaussons fortement recommandés

5.3 - OPTIMIST

- Coupe D3 : Coques en Polyéthylène uniquement
- Rappel, les coureurs benjamins doivent porter une bande noire dans la partie supérieure de la voile côté tribord.

5.4 – INTER-SÉRIE DÉRIVEUR et CATAMARAN

- Tout dériveur léger ou catamaran disposant d'un rating est admis.
- ⊖ Les dériveurs LASER sont autorisés à utiliser des voiles, mat, bôme, safran et dérive autre que ceux de marque « LASER » TOUT EN RESTANT DANS LA JAUGE .

5.5 - WINDSURF

- **Slalom**
 - Fire Race 120
 - F42
 - 2 Flotteurs : 85cm (Règle de Classe IFCA)
 - 4 Voiles : Sénior = pas de limite / Espoirs : 11m²
 - F31
 - 1 Flotteur
 - 3 Ailerons
 - 3 Voiles : maxi 9.5m
- **Windfoil Espoir**
 - 4 voiles max 8.6
 - 4 cambers maxi
 - 1 Flotteur

6 - CAHIER DES CHARGES DES CLUBS ORGANISATEURS DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES

6.1 - ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR

- Respecter ce cahier des charges
- Être en contact avec l'équipe qui anime la série départementale (dirigeants, arbitres, commissaires aux résultats, entraîneurs) et plus particulièrement les coordinateurs de la série.
- Coordinateurs de série :
 - Optimist et Dériveurs : Guillaume Le Mer (06 16 51 53 90)
 - Windsurf : Frank Sénéchal (07 83 93 29 35)
 - Catamaran : Stéphanie Debray Jaquinandi (06 64 86 47 36)
 - Sportboat/habitable espoir : Marc Jegou (06 04 42 08 23)
 - Kiteboard :
 - Handivalide : Didier Dronne (06 33 64 40 66)

6.2 - ORGANISATION SPORTIVE ET SÉCURITÉ

AVANT L'ÉPREUVE :

- L'épreuve doit être inscrite par le club au calendrier de la FF Voile au moins un mois avant. Les épreuves de Critérium de bassin en grade 5B avec code de participation CL (pratiquants de clubs) ; Critérium Départemental en grade 5B avec code de participation D (pratiquants de départements).
- L'épreuve doit être déclarée par le club aux Affaires Maritimes au moins deux mois avant (Dossier et charte Natura 2000 à compléter)
- Le corps arbitral (Comité de Course, Jury et commissaire aux résultats) doit être contacté par le club. La validation des arbitres sur le site FFVoile doit être faite par les arbitres et le club organisateur au moins un mois avant.
- L'avis de course type doit être diffusé aux clubs du Finistère un mois avant l'épreuve. Cet avis de course doit être accompagné si possible, de la fiche d'inscription contenant le formulaire d'autorisation parentale pour les mineurs (voir exemple en annexe).

LE JOUR DE L'ÉPREUVE :

- Documents de référence pour l'organisation sportive :
 - IC Type FF Voile affichées au tableau officiel
 - Annexes Type FF Voile affichées au tableau officiel.
 - Règlement sportif départemental en vigueur (disponible).
 - Pour les coureurs figurant sur la fiche de confirmation d'inscription au Championnat Départemental (document CDV fourni au club organisateur après vérification des éléments par le CDV29)
 - Régler les frais d'inscription
 - Signer la fiche de confirmation d'inscription après vérification du numéro de voile
 - Pour les nouveaux coureurs dont les clubs n'ont pas envoyé la fiche d'inscription collective au Championnat Départemental (coureurs n'apparaissant pas sur la fiche de confirmation d'inscription fourni au club par le CDV29) :
 - Remplir une fiche d'inscription individuelle
 - Présenter sa licence FFVoile de l'année « Compétition » ou « adhésion » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Pour les mineurs, laisser au club organisateur une autorisation parentale valable pour cette épreuve uniquement.
 - Régler les frais d'inscription

- Organisation et logistique :
 - ✓ A terre :
 - Briefing aux coureurs recommandé avant le départ sur l'eau par le corps arbitral et/ou le club organisateur. Il aura vocation à préciser les points relatifs à la sécurité, le programme des courses envisagées ainsi que toutes informations jugées pertinentes.
 - Un PC terre opérationnel et permanent (VHF, téléphone, mât et jeu de pavillons, tableau officiel ...)
 - Un poste informatique pour le traitement des résultats, obligatoirement par le logiciel FREG (dernière version disponible sur le site FFV.org) avec mises à jour à faire des fichiers licenciés, handicap bateau...
 - Une salle pour les délibérations du jury
 - Une salle pour la remise des prix
 - ✓ Sur l'eau :

Tous les types de parcours sont possibles (Trapèze, banane, côtier, raid, slalom ...), le choix de parcours sera fait par le club organisateur, le président du Comité de Course et le responsable de série du CDV29, en fonction des flottes à gérer (nombre de coureurs, niveaux ...) et des particularités offertes par le site. Il conviendra de privilégier le nombre de courses possibles sur l'épreuve, à la longueur des parcours.
- Dispositif de sécurité :
 - Un système d'émargement au départ et au retour à terre est vivement conseillé
 - Combinaison iso thermique obligatoire (**pour les planches à voile si température de l'eau inférieur à 18°**)
 - Gilet de flottabilité obligatoire pour tous
 - Bout de remorquage recommandé
 - 1 sécurité à moteur pour dix bateaux ou nombre de sécurités conforme au texte réglementaire (réf : Règlement technique FFV <http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/3-textes-et-reglements/reglements.aspx>). Les entraîneurs peuvent être intégrés au dispositif de sécurité.
- Course - Flottille des bateaux commissaires :
 - ✓ 1 bateau comité
 - Mât avec drisses pour pavillons (8 drisses minimum)
 - Pavillons (jeu complet)
 - VHF
 - Signal sonore
 - Mouillage efficace
 - ✓ 1 bateau viseur de ligne (si besoin)
 - Mât pour pavillons
 - Pavillon « Orange »
 - VHF
 - Mouillage efficace
 - ✓ 1 bateau comité arrivée (si trois départs de séries ou plus sur le même rond).
 - Mât pour pavillon (2 drisses minimum)
 - Pavillons Orange, Bleu, Aperçu, A, H, S et séries.
 - VHF
 - Mouillage efficace
 - ✓ 1 bateau mouilleur
 - VHF
 - GPS
 - Pavillons « M », « 1er substitut », « N ».
 - Bouées (visibles) et leurs mouillages
 - ✓ Bateaux pointeurs aux marques selon configuration de la course.
 - VHF
 - Pavillon « M »
 - Mouillage efficace

6.3 - DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

1. **Inscriptions : prévoir un accueil**
2. **Briefing avant le départ sur l'eau**
3. Prévenir le Cross Corsen du départ sur l'eau (02 98 89 31 31) ou 196
4. Temps de présence sur l'eau pour les coureurs : cible 3 à 4 heures au maximum, fonction des conditions météorologiques.
5. Transmission des résultats au commissaire informatique au fur et à mesure des arrivées avec un affichage rapide de l'ordre d'arrivée des courses (Réf RCV : Contestation du classement affiché)
6. Prévenir le Cross Corsen du retour à terre des concurrents (02 98 89 31 31) ou 196
7. Proclamation des résultats dès que possible une fois les éventuelles réclamations jugées.
8. Transmission des résultats à la FFVoile, au CDV29 via les responsables de série.

6.4 - ARBITRAGE

- Il est de la responsabilité des clubs, qui se sont portés volontaires pour accueillir les épreuves de bassin ou départementales, de disposer du corps arbitral en leur sein ou de faire, très en amont des régates, les recherches nécessaires pour encadrer leur épreuve. Le CDV29 attribuera au maximum une épreuve des championnats aux clubs qui ne pourront disposer en leur sein d'une équipe d'arbitrage (comité, jury, commissaire informatique).
- Qualification minimum requise selon les principes du règlement sportif FFVoile (tableau ci-dessous) : La Commission Départementale d'Arbitrage valide les nominations d'arbitres sur les épreuves :
 - Sur proposition du club organisateur qui s'est rapproché d'un arbitre
 - Ou sur proposition d'un arbitre qui en émet le vœu

Grades	Juges	Comité de course	Joueur d'épreuve	Chef Umpire	Umpires
5C-5B-5A avec RIR(*)	Voir mode d'emploi des RIR (**)				
5C avec RCV	En cas de litige non résolu à l'amiable entre les parties, réclamation adressée à un juge régional référent de la CDA ou à la C.R.A.	Arbitre de club		Juge-umpire régional	Par match : 1 régional + 1 personne
5B avec RCV		Arbitre de club si aucun régional ou national désigné et présent			
5A avec RCV	1 régional + 2 membres	Régional	Régional		

(*) : RIR : Règles d'Introduction à la Régate

(**) Mode d'emploi des RIR : consultable à l'adresse

<http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/3-textes-et-reglements/regles-dintroduction-a-la-regate.aspx>

N.B : Si aucun arbitre n'est désigné par la CDA par manque de candidature, le club organisateur a le devoir de mener lui-même les recherches avec suffisamment d'anticipation. Il peut s'appuyer sur la CDA qui lui communiquera la liste des arbitres du CDV29.

6.5 - INFORMATIQUE ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS

- Le traitement informatique des résultats est obligatoire.
- Le logiciel est le FREG (dernière version) disponible auprès de la FFVoile.
- Avant chaque épreuve, il est indispensable de télécharger les fichiers (licenciés, rating ou handicap des bateaux, ...).
- La procédure de nomination des commissaires informatiques est la même que celle du corps arbitral.
- La transmission des résultats doit être faite dès la fin de l'épreuve :
 - FF Voile : selon procédure FREG
 - CDV29 : sous fichier WDZ à
 - Au responsable de classement ci-dessous.
- Responsables des classements CDV29 (fichier WDZ)
 - Dériveur : Guillaume le Mer (06 16 51 53 90) guillaume.le.mer@gmail.com
 - Windsurf : Guillaume le Mer
 - Catamaran : Guillaume le Mer
 - Kiteboard :
 - Sportboat/habitable : Michel Tarsiguel (06 32 70 34 31) michel.tarsiguel@voile-bretagne.bzh
 - Handivalide : Didier Dronne

6.6 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Une cérémonie de proclamation des résultats doit être organisée.
- Trophées :
 - Les trois premiers coureurs de niveau départemental
 - Le premier coureur d'une série sur extraction (voir chapitre 3.1)
 - Le premier club
- Valorisation de coureurs sur l'épreuve : à la discrétion du club organisateur
- Handivalide : cf annexe

6.7 - MÉDIAS

- Communiquer un résumé de l'épreuve avec résultats (fichiers format presse) et photos
- (En action si possible) auprès :
 - Des correspondants des quotidiens Le Télégramme et Ouest France, s'ils n'étaient pas présents sur site.
 - Du CDV29 pour affichage sur le site web et réseaux sociaux.

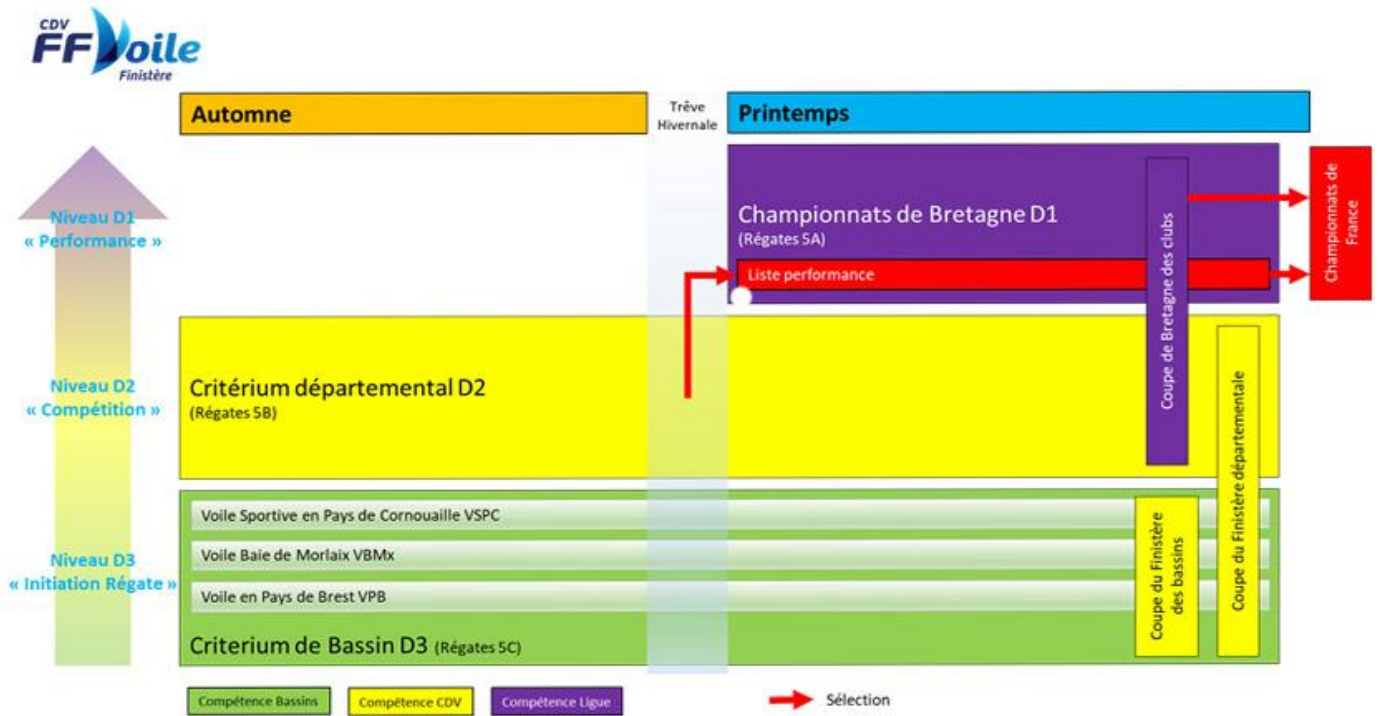
6.8 -SUPPRESSION OU ANNULATION D'ÉPREUVE

Une épreuve peut être annulée par le président du club organisateur et le président du comité de course, en concertation avec le responsable de la série, nommé par le CDV 29, dans les quatre cas suivants :

- 1. Annulation le jour de l'épreuve à tout moment à partir de l'heure du signal d'avertissement (remboursement à 50% des coureurs inscrits et présents) :**
 - Météo défavorable : vent fort ou nul, froid, neige ...
N.B : La notion de mauvaise météo doit être analysée en fonction des sites et des phénomènes locaux.
 - Sécurité sur la zone de course, de ralliement, de mise à l'eau.
 - Déficit de moyens humains et matériels à terre comme sur l'eau.
- 2. Annulation le jour de l'épreuve, le matin avant 9 heures :**
 - Pour raison météo sans possibilité d'évolution favorable ou toute autre impossibilité majeure
 - Le club organisateur devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la diffusion de l'information par téléphone, message électronique, permanence téléphonique dès avant 9h00.
- 3. Annulation la veille de l'épreuve avant 18h00**
 - Pour raisons exceptionnelles de mauvaise météo concernant la zone de course.
 - Le club organisateur devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la diffusion de l'information par téléphone, message électronique, permanence téléphonique.
- 4. Absence d'autorisation des autorités de tutelles ou non-conformité aux réserves formulées par ces dernières.**

N.B : Sauf pour les épreuves de la Penn ar Bed Fun Cup qui nécessitent 12 nœuds de vent, la notion de vent « nul » ne pourra être prise en considération pour une annulation anticipée (cas 2 et 3).

ANNEXE SCHÉMA SPORTIF 2021/2022



ANNEXE EXEMPLE DE FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE



BULLETIN D'INSCRIPTION

Critérium départemental XXXXXXXX

XX/XX/XXXX

Lieu : XXXXXXXX

Autorité organisatrice : XXXXXXXX

Grade : 5B

N° de Voile : _____ Optimist

N° de licence :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Intersérie dériveurs, précisez le support : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance :

--	--	--

 /

--	--	--

 /

--	--	--	--	--	--

Club : _____ N° du club :

--	--	--	--	--	--

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve

Signature du coureur :

AUTORISATION PARENTALE POUR PARTICIPATION A LA REGATE :

Je soussigné(e), Nom, prénom : né(e) le :

Déclare sur l'honneur (cocher la/les mentions utile(s)) :

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom) :

J'autorise le mineur ci-dessus à participer à cet événement.

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires. y compris son transport dans un établissement hospitalier.

J'autorise l'organisation à prendre tous clichés ou vidéo et j'accepte que sa photo et/ou son nom soit communiqué à la presse et diffusé sur le site internet du Centre Nautique de l'Arrée pour la promotion de la régates et de la voile.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".